

Le 26 janvier 1988

Cher ami,

Voici, très brièvement relaté, ce qu'il est possible de tirer de la réunion de l'Assemblée de l'UNION du 25 janvier. Un compte-rendu "officiel" aura à préciser tout cela.

En suivant les divers points de l'ordre du jour :

1°) Désignation du Bureau de séance :

Président M. BOUCHET, président du Conseil syndical de la copropriété n°1 (127/147 Bd Blanqui)

Assesseur Mme LEBLANC, présidente du Conseil syndical de la copropriété n°5 (Passage V. Marchand)

Secrétariat Cabinet BECKMANN (M. SIGRAND, Mlle RIBES)

Etaient présents: M. BOURGOUIN pour la copropriété n°2

M. GAS pour la copropriété n°3

M. NORIN pour la copropriété n°4

M. FAURE pour la copropriété n°7

M. LAVAL, président de la copropriété n°6 était absent

La SAGI (Mme STRUGAR, M. DURAND) assistait aux travaux à titre d'auditeur.

(Ci-joint un nouveau PLAN de l'Îlot 13; le premier qui nous a été fourni affectait des lettres de référence erronées aux divers bâtiments)

2°) Approbation des comptes :

Les comptes présentés ont été approuvés; une vérification a posteriori pourra être effectuée.

Il a été demandé une ventilation plus précise de certains postes, notamment de ceux qui concernent les dépenses de chauffage qu'on détaillera par chaufferie. La surveillance de ce poste de dépenses - qui représente plus des 2/3 des charges - est, de l'avis de tous, absolument indispensable. Il est rappelé que le contrat de chauffage ne pourra pas être modifié avant 1991, mais il sera demandé à la CGEC de présenter et expliquer le contrat en cours lors d'une réunion spéciale (par exemple: quid de l'"apport garage" figurant en page 10 du dit contrat?)

3°) Le mandat du Syndic est confirmé pour 1 an au tarif proposé. Le point n°11 du contrat est supprimé.

Il est demandé au Syndic de faire figurer, par principe, le montant des dépenses qu'il pourra engager sans consultation préalable: cette somme est fixée à 40000 F. pour l'ensemble de l'UNION.

4°) Le Conseil syndical désigné est constitué de M. NORIN, Président, assisté de MM. BOUCHET et BOURGOUIN. Le principe de Commissions d'étude, composées de "spécialistes" proposés par les différentes copropriétés, est approuvé; il pourra être confié à celles-ci le soin de préparer, sur le plan technique, les résolutions à prendre par le Conseil de l'UNION.

5°) Embauche d'un gardien...

Longue discussion sur ce point. J'ai présenté notre proposition d'une personne appointée directement par l'UNION et chargée, les week-end, de la sortie des containers et de travaux courants dans nos jardins le reste du temps.

Accueil mitigé: certains tenant plus à une surveillance - type M. ROYER -, d'autres se satisfaisant des services d'une société spécialisée - l'entreprise pouvant pourvoir au remplacement en cas d'indisponibilité.

Le "tour de garde" assuré par les divers gardiens est rejeté: certains étant déjà chargés de tâches très lourdes ne pourraient y participer. Ceux qui le pourraient poseraient le difficile problème des "repos compensateurs".

Il est décidé de confier au Syndic le soin

- 1- de rassembler les différents contrats actuels en un seul qui serait à négocier
- 2- d'obtenir un abaissement des coûts

6°) Un long débat s'engage sur cette question : certains souhaitent ne pas la voir traiter isolément mais dans le cadre plus large de tous les problèmes de voirie.

M.BOURGOUIN, directement concerné par la réfection demandée par sa copropriété, pense que le devis CARCELLI - celui que nous avons choisi - prend insuffisamment en compte le problème qui se pose (architecte lui-même) il croit que les causes de la détérioration du sol ne seraient pas écartées par ces travaux. Mieux vaudrait selon lui ne rien entreprendre que de "gaspiller" cette somme. Comme après un vote l'autre proposition n'était pas retenue, j'ai appuyé le projet visant à établir un "état des lieux"; après un recensement effectué sur l'ensemble des copropriétés un plan sera établi dont la mise en oeuvre progressive commencera par les mesures urgentes. J'ai souhaité qu'on ne décide pas, en de semblables circonstances, en fonction du seul coût des travaux mais en s'imposant comme principe de "faire ce qui doit être fait" pour une conservation du patrimoine commun, après consultation d'un de nos groupes de travail. Dans l'immédiat, une étude de sauvegarde par la réfection du sol en dalle du 87 Santé sera engagée

7°) Le problème des "panneaux" a été ensuite discuté. Tout le monde est d'accord pour reconnaître que les interdictions-chiens seront sans grand effet mais ne pas les mettre laisserait supposer qu'ils sont tolérés.

Les autres panneaux d'information ou d'interdiction sont indispensables pour éviter notre mise en cause en cas d'accidents - provoqués ou subis - par des personnes étrangères sur notre "territoire". J'ai fait remarquer que le devis ne prévoyait pas de "Défense d'entrer" pour le 88/98 Glacière; ils ont été ajoutés.

M.BOURGOUIN a signalé qu'il existait maintenant des édicules baptisés "Vespachiens": une implantation d'un tel équipement pourrait éviter les "déjections" sauvages ou favorisées par les "mémères". Une étude chiffrée en sera faite.

8°) Je renonce à rapporter ici tout ce qui a pu être dit à propos de ce point de l'ordre du jour et des nuisances dues à la circulation et aux livraisons: toutes choses dont nous avons débattu ensemble samedi. Le conseil de l'UNION est tombé aisément d'accord sur le "principe" mais n'a pas pu décider de la "solution idéale".

Le devis de maçonnerie pour la pose des plots sera repris; j'ai exposé notre avis la façon de les disposer. Un appel d'offre sera fait et nous aurons ensuite à décider. J'ai obtenu que l'on demande à la Ville de Paris la pose d'une barrière en chicane afin de freiner l'impétuosité des enfants sortant de l'école et traversant notre voie. Si nous obtenions satisfaction nous pourrions peut-être argumenter ensuite pour que l'on s'intéresse officiellement à nos problèmes

9°) Les plantations: Les travaux engagés et effectués ont fait l'objet d'un premier bilan chiffré (25000 F pour cette année); le projet global, évalué pour l'instant à 107000 F fera l'objet d'une mise en oeuvre programmée dans le temps (sur 3 ou 4 ans, par exemple); j'ai demandé, comme nous l'avions décidé, que chaque copropriété soit consultée avant l'engagement de nouveaux travaux afin de pouvoir en surveiller l'exécution dans leur zone.

10°) Questions diverses: M.BOURGOUIN indique, qu'en accord avec son Conseil syndical il a demandé une nouvelle étude du problème des "parlophones". De nouveaux systèmes existent qu'il a pu voir à l'exposition BATIMAT. Les fournisseurs qu'il a interrogés à ce sujet lui ont dit que le prix de l'installation serait considérablement abaissé si le maximum de copropriétés s'engageaient. Il demandera plusieurs devis et nous fera part des réponses obtenues.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 21 heures 40.